

Observation n°376 du 17/04/2023

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je m'oppose à ce projet qui va détruire notre environnement et notre santé ce qui est illégal. En effet  
**« Le droit de chacun de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé, tel que  
proclamé par l'article premier de la Charte de l'environnement, présente le caractère d'une liberté  
fondamentale au sens de l'article L. 521-2 du code de justice administrative.**

En conséquence, merci de bien vouloir donner un avis défavorable à ce dossier.

-

Fait le 17/04/2023 à GUESNES 86420